



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 22 mars 2018

DELIBERATION N° 44/03/2018 : BOULEVARD URBAIN OUEST TRONÇON 1C - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA SNCF RESEAU - TRAVAUX D'ABAISSEMENTS DE CATENAIRES ET DES MISSIONS DE SECURITE DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN PONT ROUTE

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 22 mars à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 16 mars 2018.

Présents Titulaires : 43

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoit IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 3

Mesdames, Messieurs, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Valérie RABAULT à Rodolphe PORTOLES, Monique VALAT à Marie-Claude BERLY.

Absents Excusés : 2

Messieurs, Didier CLAMENS, Gaël TABARLY.

Secrétaire de Séance : Madame Françoise PIZZINI

**Monsieur Philippe FRANCOIS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

La réalisation du Boulevard Urbain Ouest comprend 5 tronçons, dont la réalisation est échelonnée dans le temps.

Le tronçon 1 est découpé en 3 sections de la manière suivante :

- Section 1A du giratoire Aussonne (A20 / RD959) jusqu'à la route de la Vitarelle
- Section 1B de la route de la Vitarelle à la route de Lamothe
- Section 1C de la route de Lamothe à la route de Molières

Dans le cadre de la réalisation du BUO 1C, un pont route au-dessus de la voie ferrée Paris / Toulouse (km 659+351) doit être exécuté. Pour permettre la réalisation de cet ouvrage, la SNCF doit procéder préalablement à des travaux d'abaissement de caténaires (Modification des installations de traction électrique).

S'agissant du domaine public ferroviaire, la SNCF est maître d'ouvrage de ces travaux et à terme les équipements lui appartiendront.

Ainsi il est proposé de conclure avec la SNCF Réseau une convention de financement pour procéder aux études, travaux et missions de sécurité relative à ces travaux, notamment :

- Délais prévisionnels : 6 mois d'études et 9 mois de travaux
- Coût pour le Grand Montauban Communauté d'Agglomération : 444 500 € HT

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 15 mars 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver la convention de financement avec la SNCF Réseau, telle que présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération,
- autoriser Madame la Présidente à signer la convention.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'approuver la convention de financement avec la SNCF Réseau, telle que présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

2 8 MARS 2018

De sa publication le :

2 8 MARS 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 23 mars 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

